



**ACADÉMIE
DE CRÉTEIL**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Division des personnels enseignants

**Rectorat de l'académie de Créteil
Division des personnels enseignants**

4 rue Georges Enesco
94 010 Créteil Cedex
www.ac-creteil.fr

La rectrice de l'académie de Créteil

- Vu le code de l'éducation ;
- Vu le décret n° 72-581 du 4 juillet 1972 modifié relatif au statut particulier des professeurs certifiés ;
- Vu l'arrêté du 1^{er} juillet 2013 relatif au référentiel des compétences professionnelles des métiers du professorat et de l'éducation ;
- Vu l'arrêté du 22 août 2014 modifié fixant les modalités de stage, d'évaluation et de titularisation de certains personnels enseignants et d'éducation de l'enseignement du second degré stagiaires ;
- Vu les arrêtés ministériels du 1^{er} octobre 2023 portant nomination des personnels intéressés en qualité de professeur certifié stagiaire ;
- Vu les propositions du jury académique du 7 janvier 2025.

Arrête

Article 1 :

Sont admis et titularisés, après délibération du jury académique d'évaluation et de titularisation, les professeurs certifiés stagiaires dont les noms figurent ci-après.

Civilité	Nom d'usage	Nom de famille	Prénom	Discipline	Année du concours
M.	BOEZIO	BOEZIO	Baptiste	SVT	2023
Mme	HAMBY	PENASSE	Agnès	Économie et gestion	2023

Article 2 :

Les dispositions du présent arrêté prendront effet administratif et financier à compter de la date de titularisation qui sera précisée ultérieurement dans des arrêtés individuels et sous réserve expresse de l'obtention du diplôme exigé.

Article 3 :

Le secrétaire général de l'académie de Créteil est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Créteil, le 20 janvier 2025


Julie BENETTI